



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1er avril 2019 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA19 13 0063

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri
appuyé par Mario Battista
et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA19 13 0064

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Dominic Perri
appuyé par Mario Battista
et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA19 13 0065

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 3 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucun citoyen ne fait d'intervention. À 19 h 3, la période de questions est terminée.

CA19 13 0066

OFFRIR AU CONSEIL DE LA VILLE, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC, QUE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD PRENNE EN CHARGE LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES PROJETS DE RÉFECTION ROUTIÈRE SUR LES RUES VILLERAY, DE COMPIÈGNE ET JEAN-RIVARD.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la conception et la réalisation des projets de réfection routière sur les rues Villeray, de Compiègne et Jean-Rivard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1197124001

CA19 13 0067

DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL, VOLET « PROJETS IMMOBILIERS », ET S'ENGAGER À RÉSERVER LES FONDS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2019-2021.

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux objectifs du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux orientations du Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle;

Le 1^{er} avril 2019

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux objectifs du Plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal afin d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, volet « Projets immobiliers », et de s'engager à réserver les fonds au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021.

De mandater la directrice de la Direction des loisirs, de la culture et des communications pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1193126002

CA19 13 0068

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE D'UN SERVICE D'ABATTAGE (LOT 1) ET D'ESSOUCHEMENT (LOT 2) D'ARBRES PUBLICS POUR L'ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 19-17486 – ÉLAGAGE PRESTIGE INC. (62 661,38 \$) ET 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) (298 935 \$) – 361 596,38 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat pour la fourniture d'un service d'abattage (lot 1) et d'essouchement (lot 2) d'arbres publics pour l'arrondissement Saint-Léonard, appel d'offres numéro 19-17486, aux plus bas soumissionnaires conformes, soient :

- ÉLAGAGE PRESTIGE INC., pour le service d'abattage, lot 1, au montant maximal de 62 661,38 \$;
- 9211-4560 QUÉBEC INC (ÉMONDAGE SBP), pour le service d'essouchement, lot 2, au montant maximal de 298 935 \$.

et ce, pour un montant total maximal de 361 596,38 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1197947002



CA19 13 0069

OCTROI DE CONTRAT – SERVICE D'ÉLAGAGE PONCTUEL D'ARBRES PUBLICS POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD 2019 – APPEL D'OFFRE NUMÉRO 19-17488 – ÉLAGAGE PRESTIGE INC. – 96 866,44 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à ÉLAGAGE PRESTIGE INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le service d'élagage ponctuel d'arbres publics pour l'arrondissement de Saint-Léonard 2019, appel d'offres numéro 19-17488, au montant maximal de 96 866,44 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1197947001

CA19 13 0070

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES DE TROIS (3) TECHNICIENS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE VOIRIE - ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD - MOINS DE 12 MOIS – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 18-17437 – IGF AXIOM INC. – 193 502,92 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à IGF AXIOM INC, le plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de trois (3) techniciens pour la surveillance des travaux de voirie - Arrondissement Saint-Léonard - moins de 12 mois, appel d'offres numéro 18-17437, au prix de sa soumission, soit pour un montant maximal de 175 911,75 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 193 502,92 \$, soit 175 911,75 \$, le prix de la soumission, augmenté de 17 591,17 \$, représentant un pourcentage de 10 % à titre de budget pour les variations des quantités.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1195910001

CA19 13 0071

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS AVEC ASSOCIATION DE BASEBALL ST-LÉONARD, ASSOCIATION DU SOCCER DE ST-LÉONARD (A.S.S.L.) INC., CORPORATION DE FOOTBALL JUNIOR DE ST-LÉONARD INC. ET GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD AFIN DE PERMETTRE LA VENTE D'ANNONCES PUBLICITAIRES SUR LES TERRAINS SYNTHÉTIQUES DU PARC GIUSEPPE -GARIBALDI, DU STADE HÉBERT ET DU COMPLEXE SPORTIF SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver les projets de conventions avec Association de baseball St-Léonard, Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc., Corporation de football junior de St-Léonard inc. et Gestion Multisports St-Léonard afin de permettre la vente d'annonces publicitaires sur les terrains synthétiques du parc Giuseppe-Garibaldi, du stade Hébert et du complexe sportif de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1193451001

CA19 13 0072

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 65 000 \$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS INDIQUÉS ET SELON LES SOMMES ALLOUÉES EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'ENFANT, POUR L'ANNÉE 2019.

Pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt, madame la conseillère Patricia R. Lattanzio divulgue son intérêt quant à l'organisme Maison de jeunes de Saint-Léonard, s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière totalisant 65 000 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant, pour l'année 2019 :

Organisme	Projet	Aide financière 2019
Naos jeunesse : la créativité en action!	La Créativité en action !	3 217 \$
Naos jeunesse : la créativité en action!	Les ARTiculées	4 086 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard	Agent de milieu	4 382 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Implantation du programme Accès-Loisirs	4 781 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Offre de formations en bénévolat en partenariat avec Sports et Loisirs de l'île de Montréal	5 537 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Programme d'initiations sportives	5 576 \$

Le 1^{er} avril 2019

Organisme	Projet	Aide financière 2019
Maison de la famille de Saint-Léonard	Bambineries animées	6 055 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Fête jeunesse estivale pour célébrer la diversité	6 271 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Anime ton chalet de parc	11 680 \$
Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	Agente de milieu	13 415 \$
TOTAL		65 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1195180003

CA19 13 0073

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 190 962,63 \$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS INDIQUÉS ET SELON LES SOMMES ALLOUÉES EN REGARD DE CHACUN D'EUX, RELATIVEMENT À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2023).

Pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt, madame la conseillère Patricia R. Lattanzio divulgue son intérêt quant à l'organisme Maison de jeunes de Saint-Léonard, s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière totalisant 190 962,63 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville -MTESS 2013-2023) :

Organismes	Projets	Aide financière 2019
Collectif Jeunesse de Saint-Léonard	Programme Temps Libre à Alphonse-Pesant	2 983,63 \$
Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.	Découvrir les plaisirs de la danse	3 000,00 \$
Cercle du 3e âge Ste-Angèle inc.	Mise en forme par la musique	4 000,00 \$
Nature-Action Québec inc.	Camp de jour « Jardiniers en herbe »	5 025,00 \$

Organismes	Projets	Aide financière 2019
Les YMCA du Québec	Zone 16-24 à Viau-Robert	5 095,00 \$
Club de l'âge d'or parc Delorme	Mise en forme au parc Delorme	5 920,00 \$
Les Amis de la peinture de Saint-Léonard	Des aînés en Art	6 543,00 \$
Mains Utiles	Matinées Coutur'elles & ateliers Je participe dans ma communauté	7 742,00 \$
Club Basketball St-Léonard	Esprit Sain, corps Sain (Mens sana, corpore sano)	7 880,00 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Les vendredis animés	8 873,00 \$
Gestion Multisports St-Léonard	La force d'une équipe	20 000,00 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Camp de jour Multirécréo Domaine Renaissance	21 037,00 \$
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	Activités des Amis des Aînés	21 715,00 \$
Mouvement Fraternité Multi-éthnique inc.	Implication et renouveau à Viau-Robert VIII	27 107,00 \$
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	Projet ARC (intervenante de milieu)	44 042,00 \$
TOTAL		190 962,63 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1195180002

CA19 13 0074

APPROUVER LE PROJET DE BAIL – LOCATION D'UN ENTREPÔT – 8925-8965, RUE PASCAL-GAGNON – DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC. – 653 634,03 \$ PLUS LES FRAIS D'EXPLOITATION.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



D'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., un local d'une superficie de 3 088,84 m² (33 248 pi²), au rez-de-chaussée de l'immeuble situé aux 8925-8965, rue Pascal-Gagnon à Saint-Léonard, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2022, moyennant un loyer total approximatif de 653 634,03 \$, plus les coûts d'énergie annuels estimés à 30 000 \$ et selon les clauses et conditions stipulées au projet de bail.

D'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer ledit bail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1190391001

CA19 13 0075

RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – SERVICES DE REMORQUAGE POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT DES SAISONS HIVERNALES 2016-2017 ET 2017-2018 – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 16-15650 – LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. – 10 000 \$.

ATTENDU QUE le remorquage est une activité qui relève présentement du conseil d'agglomération;

ATTENDU QUE le comité exécutif peut octroyer des contrats de moins de 500 000 \$ qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération;

ATTENDU QUE le comité exécutif a autorisé la prolongation du contrat accordé à Les déneigements et remorquages S.M.G.R. (1990) inc. lors de sa séance du 27 juin 2018;

ATTENDU QUE les conditions météorologiques particulières de cet hiver ont nécessité une augmentation des remorquages lors des opérations de déneigement.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De recommander au comité exécutif d'autoriser une dépense supplémentaire à LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC., pour les services de remorquage pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018, appel d'offres numéro 16-15650, selon les besoins et à la demande, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 10 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1190493001

CA19 13 0076

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 28 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1190512005

CA19 13 0077

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 28 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1194868003

CA19 13 0078

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2119-9 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (2119) AFIN DE MODIFIER ET D'AJOUTER CERTAINS POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2119-9 intitulé : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119) afin de modifier et d'ajouter certains pouvoirs aux fonctionnaires et employés, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.01 1195021002



CA19 13 0079

AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE 2144, O-8 EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (2144) AFIN DE PERMETTRE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MOIS D'AVRIL 2019.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois d'avril 2019 en pièce jointe au sommaire décisionnel 1195021003 :

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-8 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois d'avril 2019.

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1195021003

CA19 13 0080

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 – 6305-6307, RUE DE LOUVOIS – LOT NUMÉRO 1 334 960 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 mars 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Le 1^{er} avril 2019

D'accorder la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 6305 -6307, rue de Louvois, lot numéro 1 334 960 du cadastre du Québec, dans la zone H11-07.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H11-07, soit réduite à 5,90 mètres pour le bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1195909004

CA19 13 0081

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 – 8850-8854, RUE DUFROST – LOT NUMÉRO 1 334 285 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 mars 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex isolé situé aux 8850 -8854, rue Dufrost, lot numéro 1 334 285 du cadastre du Québec, dans la zone H11-07.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la distance minimale de 2 mètres exigée entre une ligne latérale de terrain et un perron, un balcon ou une galerie faisant corps avec le bâtiment et situé au premier étage, indiquée à l'article 6.1.2.1, paragraphe 9 a) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 1,50 mètre pour le balcon situé dans la cour avant du côté nord-est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1195909005



CA19 13 0082

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIPLEX JUMELÉ SITUÉ AUX 6195-6199, RUE DESPRÉAUX – LOT NUMÉRO 1 124 577 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 mars 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2018-24 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 6195-6199, rue Desprésaux, lot numéro 1 124 577 du cadastre du Québec, dans la zone H01-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1194871002

CA19 13 0083

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8210, RUE JOUBERT – LOT NUMÉRO 1 333 960 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 mars 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-03 visant l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8210, rue Joubert, lot numéro 1 333 960 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1195909006

CA19 13 0084

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – AGRANDISSEMENT ET MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5385, RUE GLANDELET – LOT NUMÉRO 1 000 089 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 mars 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-04 visant l'agrandissement et la modification de la façade du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5385, rue Glandelet, lot numéro 1 000 089 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1194871007

CA19 13 0085

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – AGRANDISSEMENT ET MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 9020, RUE DE ROCHDALE – LOT NUMÉRO 1 332 400 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 mars 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2018-19 visant l'agrandissement et la modification de la façade du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9020, rue de Rochdale, lot numéro 1 332 400 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1184871021



CA19 13 0086

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5585, RUE D'ALSACE – LOT NUMÉRO 1 332 318 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

Pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt, monsieur le conseiller Dominic Perri divulgue son intérêt, s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 mars 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-05 visant l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5585, rue d'Alsace, lot numéro 1 332 318 du cadastre du Québec, dans la zone H09-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1195909007

CA19 13 0087

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – PROJET PARTICULIER PPCMOI 2019-01/C02-03 – 5500, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN – LOT NUMÉRO 1 123 898 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 mars 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2019-01/C02-03, visant à autoriser la reconstruction d'un bâtiment commercial ne respectant pas le nombre minimal d'étages, le nombre minimal de cases de stationnement et le pourcentage minimal de maçonnerie, pour le bâtiment commercial isolé situé au 5500, boulevard Métropolitain, dans la zone C02-03.

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

Les termes de la résolution sont les suivants :

**CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique sur le lot numéro 1 123 898 du cadastre du Québec, tel qu'identifié au plan de localisation de l'annexe A.

Le 1^{er} avril 2019

CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution, le remplacement du bâtiment commercial isolé situé au 5500, boulevard Métropolitain, lot numéro 1 123 898 du cadastre du Québec.

À cette fin, il est notamment permis de déroger aux articles 6.2.3.1 d), 6.2.9.1 a) et b), et 10.2.1 du Règlement de zonage numéro 1886, ainsi qu'à la grille des usages et normes de la zone C02-03 quant à la hauteur en étage minimal.

CHAPITRE III CONDITIONS

3. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres et des arbustes qui seront plantés ou maintenus sur le terrain visé par la demande de permis. Un arbre doit avoir un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à cinq centimètres (5 cm) à une hauteur de un mètre cinquante (1,50 m).

Les espaces extérieurs doivent être aménagés conformément au plan d'aménagement paysager visé au premier alinéa.

4. Au moins vingt et un (21) arbres doivent être plantés sur le site visé.
5. L'espace de stationnement extérieur doit comprendre au moins 95 cases de stationnement, incluant les cases requises pour personnes à mobilité réduite et les cases prévues près des bornes électriques.
6. La surface totale des murs extérieurs du bâtiment, à l'exclusion d'une surface vitrée et d'une ouverture, doit comprendre une proportion équivalant à au moins 74 % de maçonnerie solide.
7. Un nombre maximal de 44 luminaires de plafond est autorisé dans la zone entourée d'un trait bleu de l'annexe B, au 2^e et 3^e étage de la portion du bâtiment qui comprend trois (3) étages.
8. Les 2^e et 3^e étage du mur arrière donnant sur la rue Antonio-Dagenais de la portion du bâtiment qui comprend trois (3) étages, de même que les 2^e et 3^e étage du mur latéral portant le titre de « élévation côté nord », doivent être recouverts d'un verre teinté et d'un verre opaque, tel qu'illustré et selon les spécifications techniques indiquées au plan de l'annexe C.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES

9. Une demande de permis de construction complète et conforme, relativement aux travaux visés par le projet particulier, doit être déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises dans les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
10. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
11. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.



12. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

Annexe A

Document intitulé « Plan accompagnant le certificat de localisation », préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, le 12 décembre 2002 et portant la minute 4119

Annexe B

Document intitulé « Plan d'aménagement intérieur, localisation des luminaires de plafond » reçu par courriel le 26 février 2019 par Vincent Dussault

Annexe C

Document intitulé « Élévations » préparé par Poirier Fontaine architectes inc en date du 21 mars 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1195909001

CA19 13 0088

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 6 MARS 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1193385004

CA19 13 0089

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - FÉVRIER 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1197888003

Le 1^{er} avril 2019

CA19 13 0090

DÉPÔT DU BILAN 2018 DES PLANS D'ACTION DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT - LÉONARD.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du Bilan 2018 des plans d'action de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1190219006

CA19 13 0091

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Qu'à 19 h 23, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2019.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement